



55 ANS AU SERVICE DE NOS PARTENAIRES

En perspective historique, le secteur de la construction neuve en Bretagne semble vivre une période charnière

page 2

Permis de construire : des mises en chantier de plus en plus tardives

page 3

Zoom sur trois études menées en 2025

page 4 à 6

Deux revues thématiques

page 7 à 8

Carte : Naissances, décès, migrations : quels impacts sur la démographie des communes bretonnes entre 2015 et 2021 ?

Page 9

Carte : Accessibilité à l'emploi en Bretagne : où vivre pour accéder au plus grand nombre d'emplois ?

Page 10

Retour sur les 55 ans de la Cellule Economique de Bretagne et actualités

page 11 à 12

En cette fin d'année 2025, nous vous proposons
ce numéro spécial de notre Mensuel VEIA.



Cette année 2025 a été une année particulière pour la Cellule Economique de Bretagne : nous avons célébré ses 55 ans, plus d'un demi-siècle à votre service, partenaires et membres de la filière Construction, que nous remercions vivement pour votre confiance et votre soutien.

11 publications du Mensuel VEIA, 33 articles, 11 indicateurs clés, 11 cartes et 1 datavisualisation mise à jour tous les mois ont jalonné l'année 2025 : ce numéro spécial reprend les articles marquants publiés en 2025.

**Nous vous souhaitons une bonne lecture
et de très belles fêtes de fin d'année !**

En perspective historique, le secteur de la construction neuve en Bretagne semble vivre une période charnière

L'analyse des mises en chantier de logements depuis 2001 permet de voir que les transformations à l'œuvre dans la construction neuve de logements ne sont pas uniquement conjoncturelles. A fin novembre 2024, non seulement le nombre de logements individuels mis en chantier atteint son plus bas niveau historique, mais il est également, pour la première fois, inférieur au nombre de logements collectifs mis en chantier.

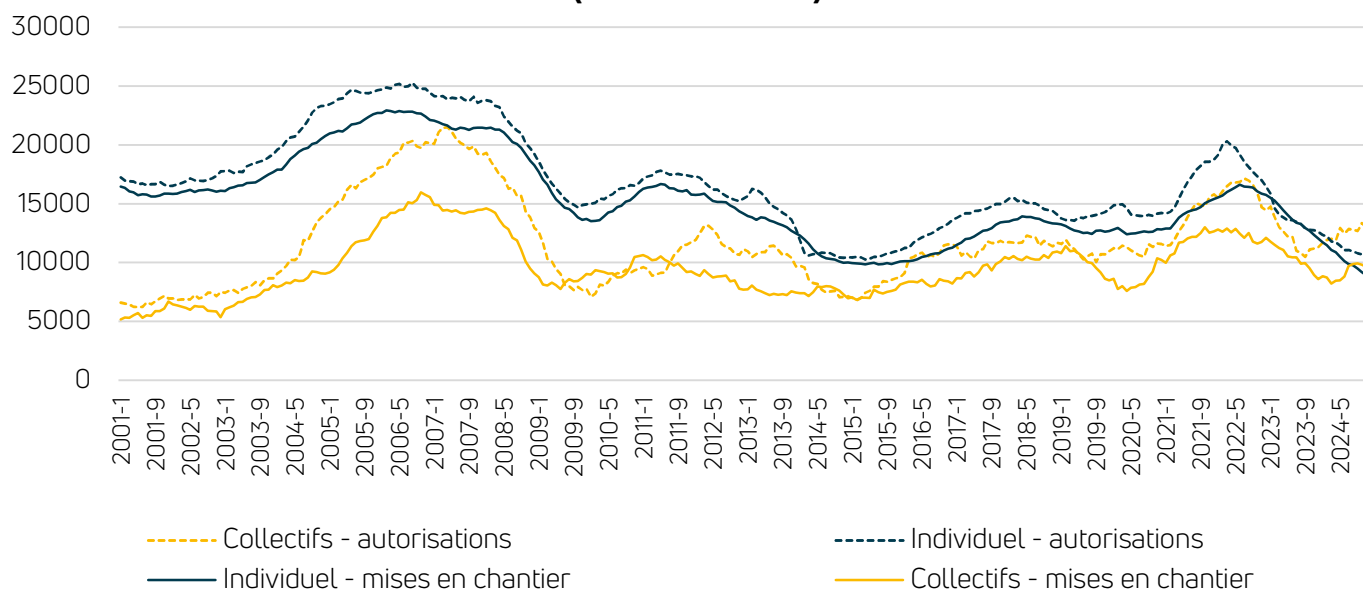
Au-delà de la crise, une bascule de l'individuel vers le collectif se dessine

Alors qu'en Bretagne les logements individuels représentent environ 80% du parc en stock, il y a désormais davantage de logements collectifs que de logements individuels (purs ou groupés) mis en chantier. Ce phénomène résulte à la fois d'une tendance de long terme (le nombre de logements individuels mis en chantier représentait plus de triple du nombre de logements collectifs mis en chantier en 2001), et d'une réaction très différente des deux marchés face à la situation conjoncturelle en 2024 : rebond pour le collectif et plongeon à des plus bas historiques pour l'individuel.

L'écart entre autorisations et mises en chantier est particulièrement élevé pour le collectif

Par ailleurs, l'écart entre autorisations et mises en chantier de logements collectifs atteint des niveaux importants en perspective historique en 2024. Le nombre de mises en chantier de logements collectifs représente 74% du nombre d'autorisations en cumul sur 12 mois à fin novembre 2024 contre 83% en moyenne depuis 2001. Seules les années de crise de 2012-2013 ou de forte croissance de 2005-2007 ont affiché des écarts plus importants. À l'inverse, pour les logements individuels, les mises en chantier représentent 91% du nombre de logements autorisés en 2024, contre 92% en moyenne depuis 2001.

**Mises en chantier et autorisations par marché en Bretagne
(cumul 12 mois)**



REPÈRES

7 100

Nombre de logements individuels purs mis en chantier sur 12 mois en Bretagne à fin novembre 2024

38 631

Pic historique du nombre de logements tous types confondus mis en chantier sur 12 mois, en octobre 2006

Permis de construire : des mises en chantier de plus en plus tardives

Grâce aux données SDES (Sit@del2) sur les permis de construire entre 2014 et 2021, on observe une hausse de la durée entre les dates d'autorisation et de mises en chantier, mais également du taux de permis abandonnés. En parallèle, la proportion de permis annulés est en baisse.

	Logements		Locaux	
	2014	2021	2014	2021
Durée moyenne entre la date d'autorisation et la date de mise en chantier	130 jours	179 jours	160 jours	192 jours
Durée médiane entre la date d'autorisation et la date de mise en chantier	83 jours	140 jours	99 jours	132 jours
Proportion de permis de construire abandonnés	9,5 %	12,5 %	30,4 %	34,3 %
Proportion de permis de construire annulés	6,1 %	4 %	5,2 %	4,6 %

Source : SDES, Sit@del2, traitement Cellule Économique de Bretagne

Des délais de mises en chantier de plus en plus longs

Le permis de construire est valable trois ans à compter de sa date d'autorisation, un délai prolongeable deux fois d'un an si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives n'ont pas changé. Ainsi, pour les années récentes, il faudra encore patienter avant de pouvoir mettre à jour ces calculs. Malgré ce cadre réglementaire, les mises en chantier tendent à intervenir plus tardivement.

Pour les logements, la durée moyenne entre l'autorisation et la mise en chantier est passée de 130 jours en 2014 à 179 jours en 2021, soit une hausse de +38 % en 7 ans. Pour les locaux, elle a augmenté de 160 à 192 jours, représentant une progression de +20 %.

Le délai médian reste inférieur au délai moyen. En 2021, la moitié des logements autorisés et effectivement mis en chantier l'ont été dans un délai de 140 jours maximum. Cet écart entre moyenne et médiane pourrait refléter l'existence de quelques projets mis en chantier parfois plusieurs années après leur permis de construire.

Permis abandonnés en hausse, permis annulés en baisse

Parallèlement à l'allongement des délais, la proportion de permis de construire abandonnés, c'est-à-dire qui n'ont pas été mis en chantier ou annulés, augmente. Pour les logements, elle passe de 9,5 % en 2014 à 12,5 % en 2021. Pour les locaux, la hausse est également marquée : 30,4 % des permis ont été abandonnés en 2014 contre 34,3 % en 2021, soit 4 points de plus.

En revanche, les permis annulés sont en recul. La demande d'annulation peut être initiée par le bénéficiaire du terrain, qui n'a pas besoin de justifier sa demande ou par le préfet, le maire ou un tiers (voisin, association...) qui doivent motiver leur demande auprès de la mairie de la commune où a lieu la construction. Pour les logements, la proportion de permis annulés est passée de 6,1 % en 2014 à 4 % en 2021, soit une baisse de plus de deux points. La baisse est plus modérée pour les locaux : de 5,2 % à 4,6 % sur la période.

REPÈRES

34,3 %

des permis de construire pour les locaux ont été abandonnés en 2021 (+3,9 points par rapport à 2014)

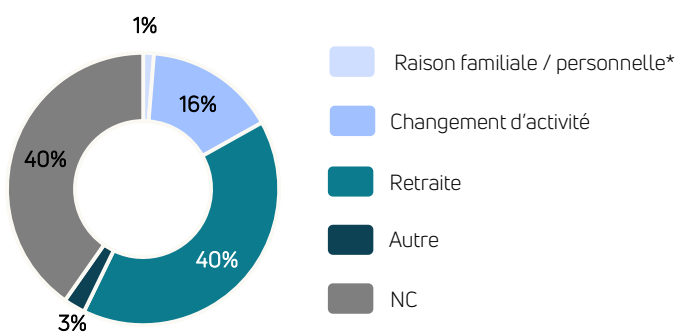
+ 49

jours en moyenne entre autorisation et mise en chantier pour un logement entre 2014 et 2021

ZOOM : La transmission d'entreprises du Bâtiment en Bretagne

La Cellule Économique de Bretagne a mené une étude sur la transmission d'entreprises dans le secteur du Bâtiment. Les motivations d'une cession d'entreprise sont diverses : changement d'activité, de vie, de localisation, raisons familiales ou personnelles, problèmes de santé... mais la principale raison reste le départ à la retraite de son dirigeant. Pour cette étude, une approche par l'âge du chef d'entreprise (H/F) a donc permis d'évaluer la proportion d'entreprises potentiellement en situation de reprise à moyen et long terme. En voici quelques résultats...

Répartition des annonces de cession selon la raison



*y compris changement de localisation et santé

Source : Bourse nationale de la transmission d'entreprises – BPI France

Le **changement d'activité du chef d'entreprise (H/F) constitue un motif non négligeable de cession**, puisqu'il est à l'origine d'au moins 16 % des annonces – une proportion qui pourrait même être sous-estimée, certaines raisons n'étant pas toujours explicitées (NC). Dans ce cas, la transmission est une étape dans le parcours professionnel de l'entrepreneur (H/F), avec des enjeux différents. **Néanmoins, le départ à la retraite du dirigeant (H/F) reste de très loin la première raison de la phase de transmission** : il représente la motivation centrale et la plus déterminante de la cession d'entreprise (40 %).

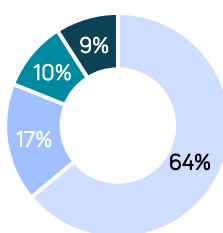
L'âge des dirigeants par secteur

Les entrepreneurs (H/F) du **second œuvre aménagement - finitions** semblent être les plus jeunes du secteur du Bâtiment : 67 % ont moins de 50 ans. À l'inverse, les dirigeants (H/F) du **second œuvre technique** affichent la part des moins de 50 ans la plus faible sur l'ensemble du Bâtiment, très proche du Gros œuvre. **Au total, les dirigeants (H/F) de plus de 50 ans représentent donc 35 % de l'ensemble des dirigeants (H/F)**. Cette réalité, couplée à la technicité des métiers concernés, rendent plus complexes une relève dans de bonnes conditions et mettent en lumière un point de vigilance sur ces activités.

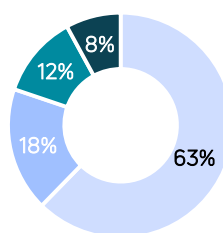
35 %

des entrepreneurs du Bâtiment sont âgés de plus de 50 ans en Bretagne

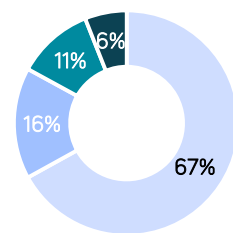
Gros œuvre



Second œuvre technique



Second œuvre aménagement – finitions



Moins de 50 ans 50 à 55 ans 56 à 60 ans Plus de 60 ans



Métiers avec la part des plus de 50 ans la plus faible

Gros œuvre : travaux de maçonnerie générale en gros œuvre de bâtiment (32 %)

Second œuvre technique : travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux (33 %)

Second œuvre aménagement – finition : travaux de plâtrerie (26 %)



Métiers avec la part des plus de 50 ans la plus élevée

Gros œuvre : travaux de montage de structures métalliques (48 %)

Second œuvre technique : autres travaux d'installation n.c.a (ascenseurs, escaliers...) (49 %)

Second œuvre aménagement – finitions : autres travaux de finition (49 %)

Pour consulter l'étude, vous pouvez suivre le lien suivant : [La transmission d'entreprises du bâtiment en Bretagne](#)

ZOOM : La fidélisation des salarié.es dans les Travaux Publics

Dans un contexte de tensions sur l'emploi, la fidélisation des salarié.es est devenue un enjeu stratégique pour les entreprises des Travaux Publics, confrontées à un turn-over en augmentation au cours des dernières années. Celui-ci est alimenté par une pyramide des âges défavorable, une faible attractivité pour les jeunes femmes, et des conditions de travail pouvant être perçues comme contraignantes. Pour y répondre, la Cellule Économique de Bretagne a conduit une étude (dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, financé par la Région Bretagne, la Dreets et la FRTF en partenariat avec Constructys, Transition Pro et France Travail) afin de mieux comprendre les causes d'engagement ou de départ, et d'identifier les outils à disposition des entreprises. Les salarié.es ont été réparti.es en deux catégories : Production H/F (ouvriers, chefs de chantier) et Admins & Cadres (fonctions supports, conducteur.rice de travaux).

Chiffres-clés issus de l'étude

Entreprises des TP

92 %

des entreprises font participer leurs salarié.es Production au choix des EPI et sur la qualité du matériel au moins de temps en temps

86 %

des entreprises mettent à disposition une voiture de fonction/service au moins de temps en temps pour les Admins & Cadres

28 %

des entreprises n'ont pas mis en place la formation des responsables hiérarchiques pour être encadrant mais 30 % sont prêtes à le mettre en place

Les salarié.es s des TP

95 %

des salarié.es Admins&Cadres estiment comme important ou très important le fait de travailler dans un climat bienveillant

88 %

des salarié.es de production estiment comme important ou très important le fait de participer aux choix des EPI.

80 %

des salarié.es considèrent comme très important la reconnaissance du travail effectué

L'étude a permis d'identifier quatre grands leviers sur lesquels les entreprises peuvent s'appuyer pour fidéliser leurs salarié.es : **le Management, la Qualité de Vie au Travail, les Perspectives d'évolution et la Rémunération**. Leur mise en œuvre est cependant inégale, certains dispositifs étant encore peu développés ou jugés difficiles à mettre en place (télétravail, semaine en 4 jours, aides à la parentalité).

L'étude a également mis en avant certaines problématiques concernant les salarié.es Production :

42 % des salarié.es sur le terrain déclarent subir des incivilités (agressions verbales et/ou physiques, insultes...) de la part des riverains. 42 % des entreprises en ont conscience et apportent des réponses variées allant du dialogue à la constitution d'équipes soudées en passant par la mise en place d'affichages pédagogiques et le recours aux forces de l'ordre.

10 % des entreprises de TP rencontrent des difficultés à mettre en place une base vie propre et entretenue sur le chantier.

22 % des répondant.es sont des femmes contre 78 % d'hommes. En plus de ce déséquilibre structurel, certains facteurs peuvent freiner la fidélisation des femmes : culture de travail encore très masculine, absence de représentation féminine sur les chantiers, manque de parcours de formation managériale pensée pour accompagner la diversité, manque de reconnaissance professionnelle des femmes.

Classement des raisons de départ les plus citées par les salarié.es



Pour une rémunération plus attractive



À cause de l'ambiance au travail (hiérarchie, collègue, accueil/intégration)



Pour travailler plus près du domicile



Pour un poste avec plus de responsabilités



Du fait des déplacements professionnels



ZOOM : Tableau de bord Activité-Emploi-Formation dans l'Industrie des Carrières et Matériaux de Construction

La Cellule Économique de Bretagne, en partenariat avec l'UNICEM et l'OPCO 2i, vient de publier la 5ème édition du tableau de bord Activité-Emploi-Formation de l'Industrie des Carrières et Matériaux de Construction en Bretagne. Cet état des lieux présente les chiffres clés de la filière en Bretagne, la dynamique de l'emploi, la typologie des salariés et les dispositifs de formation.

Chiffres clés Activité-Emploi 2023



642 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES



55 % BPE



45 % GRANULATS



4 545
EMPLOIS
(-2,6 % par rapport à 2022)



4 141 SALARIÉS



404 INTÉRIMAIRES



71 %
Des salariés de l'industrie des matériaux de construction travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés

45 %

Des salariés de l'industrie des matériaux de construction travaillent dans un métier direct de production

44,2 ans

Âge moyen estimé des salariés (contre 43,7 ans l'année dernière)



Chiffres clés Formation 2023-2024

145

Jeunes en formation initiale en alternance aux métiers liés à l'industrie des Matériaux en 2023-2024



-6 %

entre 2012-2013 et 2023-2024



126

Jeunes en formation initiale par voie scolaire aux métiers liés à l'industrie des Matériaux en 2023-2024



-18 %

entre 2012-2013 et 2023-2024

À télécharger - [Le tableau bord Activité-Emploi-Formation dans l'industrie des Carrières et Matériaux de Construction](#)

Revue thématique : Les compétences vertes de plus en plus recherchées dans le BTP

Depuis quelques années, les recruteurs dans les métiers du bâtiment s'intéressent de plus en plus aux savoir-faire liés à la transition écologique qui figurent dans un nombre croissant d'offres d'emplois. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail s'est penchée sur le sujet en analysant six compétences vertes spécifiques liées à six métiers : chauffagiste, couvreur, façadier, mécanicien automobile, architecte et juriste. Qu'en est-il pour les métiers spécifiques du BTP ?

Chiffres-clés issus de l'étude

Entre 2019 et 2023, la part des offres d'emploi intégrant des compétences vertes a progressé dans plusieurs métiers du BTP. L'étude de la Dares basée sur la base Jocas (Job offers collection and analysis system) identifie cette évolution dans des professions telles que façadier, couvreur ou chauffagiste. Par exemple, à l'échelle nationale, les annonces pour des postes de façadiers mentionnant l'isolation thermique sont passées de 40 % à 56 %. Les couvreurs sont davantage sollicités pour la pose de panneaux solaires (+5 points sur la période), et les chauffagistes pour l'installation de pompes à chaleur (+3 points).

Selon l'analyse de la Dares, les annonces d'emploi mentionnant des compétences liées à la transition écologique sont plus fréquemment associées à des CDI et à une meilleure rémunération. Par exemple, les postes de chauffagistes impliquant la pose de pompes à chaleur affichent une proportion de CDI supérieure à la moyenne avec un écart de +21,9 points et une rémunération augmentée de près de 8 %.

Ces compétences vertes sont particulièrement mobilisées dans le cadre de travaux soutenus par des dispositifs tels que MaPrimeRénov'. Malgré cette progression, la présence de ces compétences dans les offres d'emploi reste relativement faible pour la majorité des professions étudiées, n'excédant pas 15 % des annonces en 2023. Les façadiers font toutefois exception avec une proportion déjà élevée en 2019. Pour cette profession, l'isolation thermique apparaît comme un domaine de compétence bien ancré, désormais mis en avant par les recruteurs au détriment d'activités plus traditionnelles comme la peinture, l'entretien ou la décoration des façades.

Définition des compétences vertes

Ensemble des qualifications, des aptitudes et des savoir-faire qui contribuent à la protection de l'environnement et à la transition écologique : gestion des ressources naturelles, réduction de l'empreinte carbone, innovation dans les énergies renouvelables. Elles impliquent des savoir-faire techniques (bilan carbone, installation de panneaux solaires, maîtrise des normes réglementaires etc) et transversales (analyse, planification, adaptation etc).

Part d'offres mentionnant une compétence verte par département en Bretagne, en moyenne de 2019 à 2023

Département	Façadiers %	Couvreurs %	Chauffagistes %	Architectes %
Côtes-d'Armor	49,2	3,1	12,4	3,1
Finistère	16,7	4,4	10,9	3,5
Ille-et-Vilaine	39	10,1	10,2	3,6
Morbihan	29,4	2,4	15,6	5,1

Revue thématique : Transformation des bureaux en logements, la loi définitivement adoptée

Environ un an après son adoption par l'Assemblée nationale et un premier vote au Sénat, la proposition de loi portée par le député Romain Daubié, permettant de faciliter la reconversion de bureaux ou autres bâtiments en logements, a été définitivement adoptée le 6 juin après un vote unanime.

En quoi consiste cette loi ?

Cette transformation des bureaux et autres bâtiments en logements pourraient représenter, selon les sénateurs, un vivier potentiel d'environ un million de logements.

Le texte de loi prévoit les mesures suivantes :

- **Élargissement du périmètre des bâtiments éligibles à la transformation** : En plus des bureaux, les locaux commerciaux, les hôtels, les établissements d'enseignement désaffectés, les bâtiments publics de type trésoreries, postes ou cités administratives, les locaux de santé, les parkings et garages ainsi que certains bâtiments agricoles ou artisanaux peuvent désormais être convertis en logements.
- **Dérogations aux règles du PLU** : La loi autorise les maires ou président(e)s d'intercommunalités à accorder, au cas par cas, des dérogations aux destinations prévues par le PLU dans le cadre d'un changement de destination visant à créer du logement. Ce dispositif permet de traiter les opérations de recyclage de manière plus flexible, notamment pour des bâtiments tertiaires vacants.
- **Assouplissement des normes de construction** : Les exigences issues du Code de la construction pourront faire l'objet d'adaptations en cas de transformation d'un bâtiment existant, notamment en matière d'accessibilité et de surfaces minimales, dès lors que les principes de sécurité, de salubrité et de confort sont respectés.
- **Un permis de construire à destinations multiples** : L'autorité compétente en matière de PLU peut désormais délimiter des secteurs où un permis de construire peut autoriser plusieurs destinations successives d'un bâtiment sur avis conforme du conseil municipal des communes concernées. Le permis est délivré dans les conditions de droit commun, les pièces fournies lors du dépôt du permis de construire ont une durée de validité de 20 ans et doivent permettre de vérifier la conformité de ces futurs changements. Les changements de destination devront être déclarés en mairie.
- **Des impacts au-delà du Code de l'Urbanisme** : Le Code de la Commande Publique est modifié dans son article L2171-2 relatif aux marchés de conception-réalisation. Les bailleurs sociaux et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pourront désormais passer des marchés de conception-réalisation sans avoir à remplir les conditions habituellement requises et citées au deuxième alinéa de cet article.

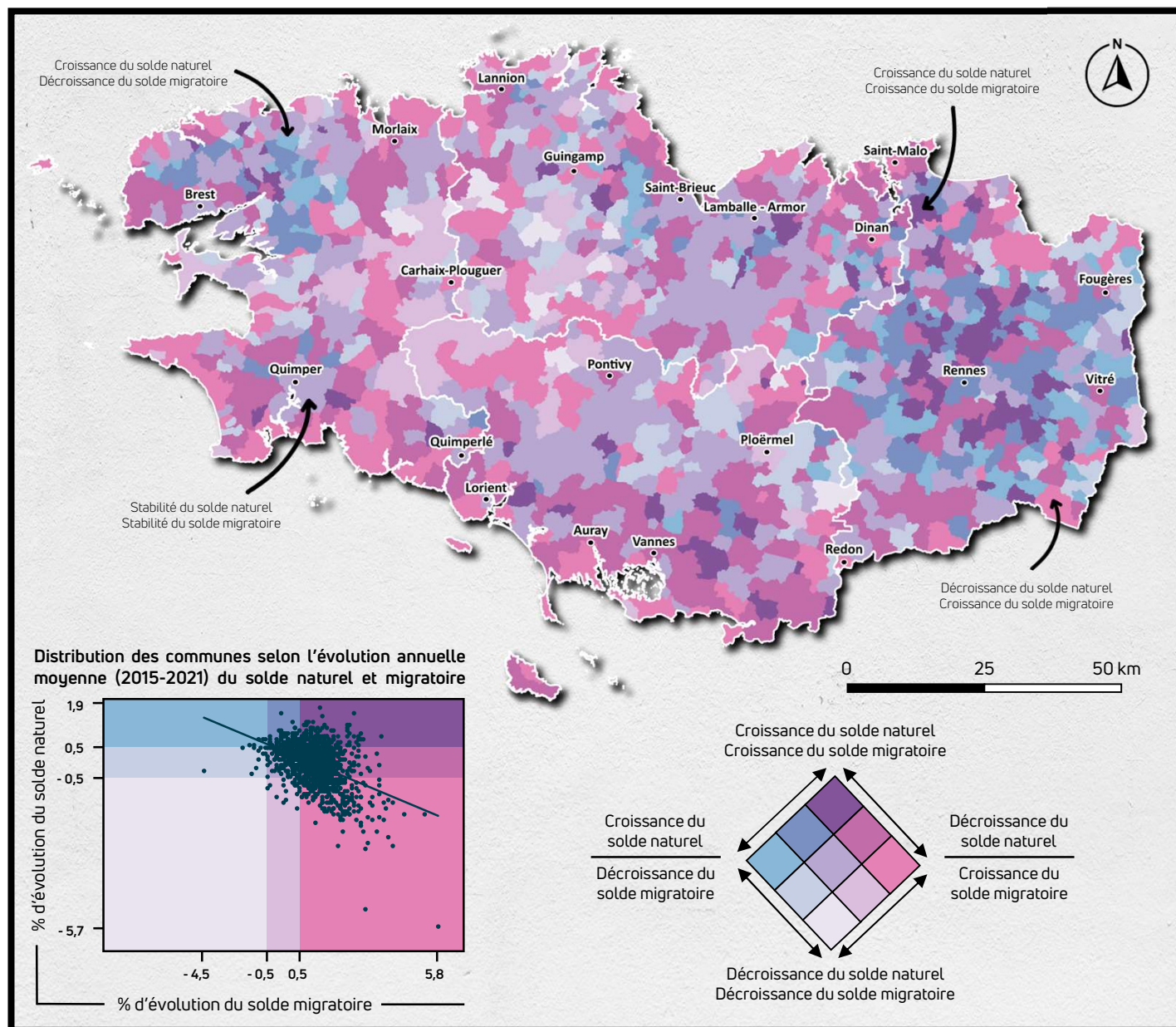
Quant à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), elle accompagnera désormais les collectivités sur les projets de transformation de bâtiments en logements.



LA CARTE DU MOIS

Naissances, décès, migrations : quels impacts sur la démographie des communes bretonnes entre 2015 et 2021 ?

Entre 2015 et 2021, en Bretagne, le taux d'évolution annuel moyen du solde naturel est de $-0,07\%$, tandis que celui du solde migratoire atteint $+0,39\%$, signifiant que la démographie bretonne est soutenue grâce aux nouveaux arrivants. Spatialement, trois grandes tendances émergent : le littoral breton affiche une progression démographique soutenue par les migrations ; le centre Bretagne connaît un solde naturel négatif que le solde migratoire stable ne parvient pas à compenser ; enfin, en Ille-et-Vilaine, notamment dans la métropole rennaise, la natalité dynamique et, dans certains cas, les migrations renforcent de concert la vitalité démographique.



Réalisation : Cellule Économique de Bretagne

Sources : INSEE, Évolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel (2015-2021) – Évolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties (2015-2021), IGN

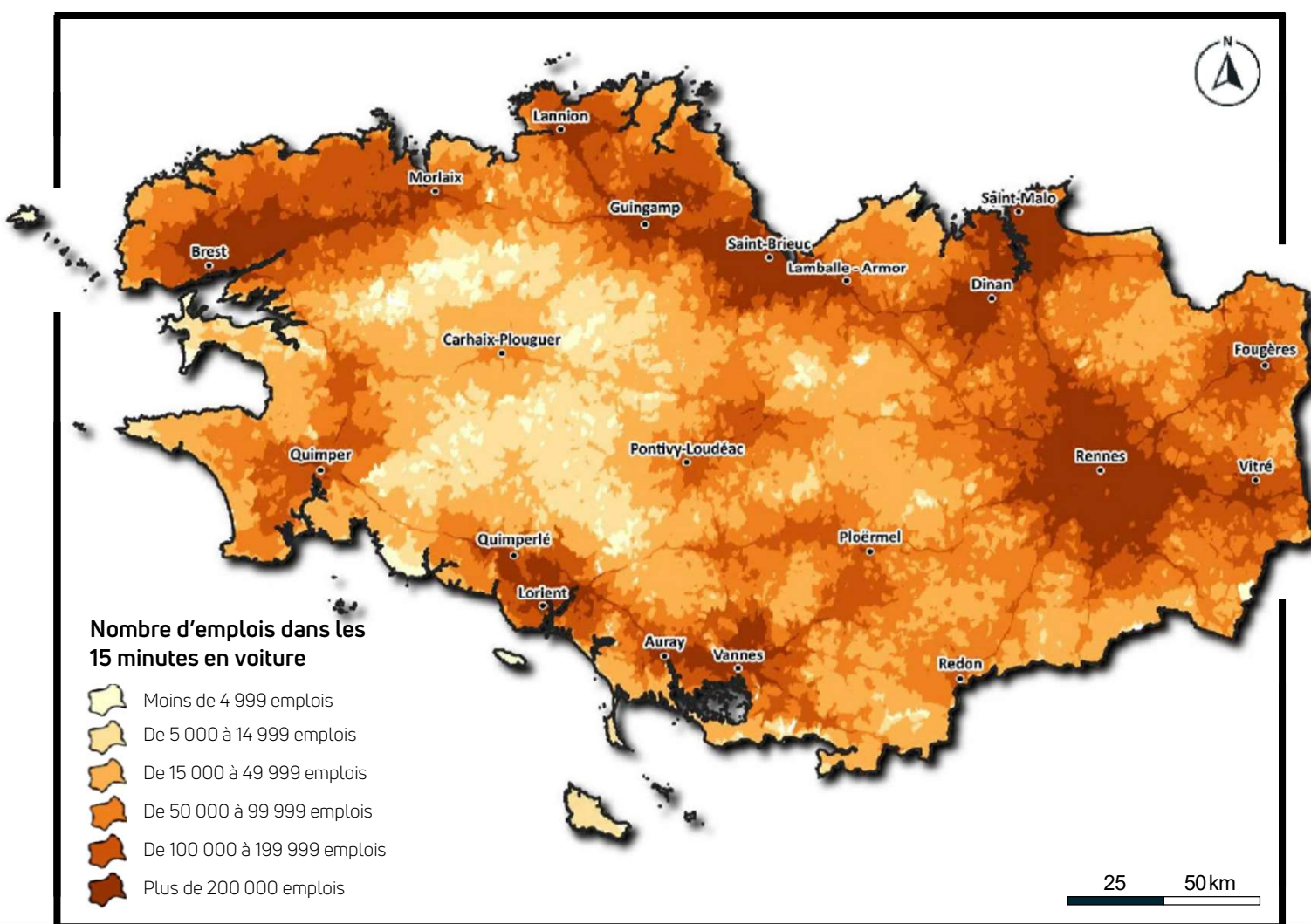
AIDE À LA LECTURE

La carte bivariable est une visualisation permettant de représenter deux variables simultanément. Chaque segment de la légende reflète une interaction spécifique entre les deux variables. Cela permet d'identifier des zones où les valeurs des deux variables sont simultanément élevées (foncée), faibles (claire), ou bien décorrélées. Cependant, il est important de noter que la carte montre des corrélations, sans nécessairement prouver des causes directes.

Source : INSEE, Évolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel (2015-2021) – Évolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties (2015-2021), IGN - Traitement : Cellule Economique de Bretagne

Accessibilité à l'emploi en Bretagne : où vivre pour accéder au plus grand nombre d'emplois?

L'analyse de l'accessibilité à l'emploi (tous secteurs confondus) en Bretagne met en lumière une fracture territoriale marquée entre les grandes agglomérations et les espaces ruraux. Les grandes villes bretonnes comme Rennes, Brest, Vannes, etc. concentrent l'essentiel des emplois accessibles en 15 minutes de voiture, créant de véritables pôles d'attractivité économique. Cette structuration, héritée des dynamiques urbaines et des infrastructures de transport, façonne en profondeur les mobilités professionnelles et résidentielles. En dehors de ces grands bassins d'emplois, l'intérieur des terres se caractérise par une dispersion plus marquée des opportunités économiques, contraignant une partie des actifs à de plus longs déplacements domicile-travail ou à une reconversion vers des secteurs dont l'éventail est moins diversifié. Ce phénomène illustre une plus forte attractivité des grands centres urbains, où se concentrent les opportunités de carrière.



Réalisation : Cellule Économique de Bretagne

Source : INSEE, Nombre d'emplois au lieu de travail, recensement de la population 2021 / calculs basés sur Open Route Services / IGN

REPÈRES

≈ 1 383 000

Nombre d'emploi total en Bretagne en 2021 selon le recensement de la population

≈ 32,5 %

Part du territoire dans lequel les habitants ont accès à plus de 100 000 emplois en 15 minutes de voiture

Retour sur les 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne

À l'occasion des 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne, plusieurs actions ont célébré cet événement :

Réalisation d'une vidéo



Nous avons donné la parole à plusieurs partenaires pour illustrer, à travers leurs témoignages, la richesse des collaborations que nous tissons au quotidien. Deux d'entre eux, la DREAL Bretagne et le Conseil régional de Bretagne, ont accepté de partager leur regard en vidéo, évoquant leur engagement, notre coopération de terrain, les apports concrets de nos travaux et leurs attentes pour l'avenir. Merci à eux ainsi qu'aux présidents, directeur et à l'équipe actuelle de la Cellule Économique de Bretagne : lien vers la vidéo : <https://youtu.be/EQmmaAvA7rM>



Recueils de verbatims auprès de nos partenaires

”

Les études produites par la Cellule Économique de Bretagne sont un atout précieux dans la compréhension des enjeux de la filière matériaux de construction et du BTP. Merci à l'équipe VEIA.

Sylvie LEBRETON, Secrétaire Générale UNICEM Bretagne

”

Depuis 55 ans, la Cellule Économique de Bretagne contribue à une meilleure compréhension du secteur de la Construction. La CAPEB tient à saluer la qualité du travail accompli, la finesse des données partagées et la pertinence des réflexions prospectives engagées. Ces contributions nous aident à mieux appréhender et anticiper les évolutions de notre secteur.

Julian ZAPATA, Secrétaire Général de la CAPEB

”

Votre engagement constant et votre capacité à éclairer les dynamiques économiques du secteur sont des piliers essentiels pour les acteurs de la construction en Bretagne. Grâce à vos études, vos analyses et vos publications, vous savez offrir une vision claire et précieuse de l'évolution de notre branche, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux et à une prise de décision éclairée.

Nicolas Lebon, Secrétaire Général FFB Bretagne

”

À l'occasion des 55 ans de la Cellule Économique, la FRTP Bretagne tient à saluer cet acteur essentiel à notre profession. Ses travaux éclairent nos décisions, objectivent nos constats et nourrissent nos propositions. Un grand merci pour cette collaboration précieuse.

Claire Esculier, Secrétaire Générale FRTP Bretagne

À l'occasion des 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne, nous avons donné la parole à nos partenaires pour partager leur attachement à notre association. Ces témoignages illustrent la diversité de nos collaborations et la valeur ajoutée que nous apportons, jour après jour, à l'écosystème breton de la filière Construction. Merci à tous d'avoir accepté de partager votre regard sur l'association.

Biscuits personnalisés



Pour célébrer les 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne et à l'occasion de notre Comité Directeur, nous avons offert à nos partenaires un souvenir gourmand, original et local ! Mission réussie grâce à Presqu'île Compagny, entreprise familiale bretonne implantée à Crozon, qui nous a régallés avec des biscuits personnalisés !



55 ans !

Les actualités de la Cellule Économique de Bretagne

Retour sur les temps forts qui ont marqué l'année 2025

- **L'organisation de la 27^{ème} édition de « l'Observatoire de la commande publique BTP »** le 4 février 2025, avec une présentation de Madame Huy-san-Tang, cheffe de projet Terminal du Naye – Direction des Ports : « Bilan et perspectives du projet des travaux de modernisation du Terminal du Naye à Saint-Malo » et de la **28^{ème} édition**, le 25 septembre 2025 avec l'intervention de Monsieur Jean-François Papin, Direction de l'Espace Public et des Infrastructures de Rennes Ville et Métropole : « Quais de Vilaine, présentation du projet d'aménagement des espaces publics et de la déconstruction du parking Vilaine »
- **La 1^{ère} édition de notre Petit Déjeuner de conjoncture BTP** a réuni, le 29 avril 2025, une trentaine de participants (en 1h, visio et présentiel) avec au menu : Les chiffres clés de la filière, le logement et les locaux neufs, le marché de l'entretien-rénovation, les Travaux Publics, les matériaux de construction, l'emploi dans le secteur, une analyse territoriale du bilan 2024. La **2^{ème} édition** a eu lieu le 2 décembre 2025 selon le même format.
- **Le Comité Directeur** a eu lieu le 2 juillet 2025 avec une partie statutaire, la présentation des études par l'équipe de la Cellule Economique de Bretagne et l'intervention de Romain Pasquier sur le thème « Quel avenir pour la Bretagne ? ». Ce comité directeur a été l'occasion de célébrer **les 55 ans de la Cellule Économique de Bretagne** avec la diffusion d'une vidéo compilant des interviews et témoignages de partenaires et d'anciens directeurs, des messages de l'ensemble de nos partenaires et l'échange de biscuits personnalisés.
- **Le webinaire sur l'état des lieux de la filière Terre Crue** organisé le 13 novembre 2025 :
Retrouvez le replay entier ici <https://lnkd.in/eephaGvu>



Avec le concours des membres de la Cellule Économique de Bretagne

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)

Banque de France
Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Bretagne (DREETS Bretagne)

Membres actifs :

Aro HLM Bretagne
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère

Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
ENEDIS - Direction régionale Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ille-et-Vilaine
Fédération Morbihannaise du BTP

Fédération Ouest des SCOP du BTP
Fédération des Promoteurs Immobiliers Bretagne (FPI Bretagne)
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction de Bretagne (FDMC)
Fibois Bretagne
Rennes Métropole